

REGIME DE L'ELEVE

2ème TRIMESTRE : DU 04/01/2010 AU 16/04/2010

***FICHE A RENDRE OBLIGATOIREMENT QUEL QUE SOIT LE REGIME
CHOISI :***

DEMI-PENSIONNAIRE*

(* entourer LE CHOIX)

EXTERNE*

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

N° CARTE MAGNETIQUE (si déjà achetée) :

Signature du responsable

◆ **Entourer la formule choisie**

Les lycéens demi-pensionnaires peuvent s'inscrire **soit au forfait, soit à la prestation**.
Pour la période de ***Janvier à Avril 2010***, le montant de la demi-pension est fixé à :

FORFAIT

◆ **134 € pour 3 repas par semaine**
(entourer l'OPTION choisie)

Le forfait **3 jours** permet aux élèves de déjeuner **soit** :

OPTION 1 : **Lundi, Mardi, Jeudi**

OPTION 2 : **Lundi, Mardi, Vendredi**

OPTION 3 : **Lundi, Jeudi, Vendredi**

OPTION 4 : **Mardi, Jeudi, Vendredi**

◆ **168 € pour 4 repas par semaine**

Le forfait **4 jours** permet aux élèves de déjeuner **impérativement** les lundi, mardi, jeudi, vendredi,
(ce forfait ne comprend pas le **mercredi**).

◆ **192 € pour 5 repas par semaine**

Le forfait **5 jours** permet aux élèves de déjeuner
les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

PRESTATION

La prestation : les repas s'achètent par dizaine(s) et sont utilisables à volonté, achat renouvelable.

◆ **10 repas44,50 €**

LA FICHE DU REGIME DE L'ELEVE EST A RENDRE DES QUE POSSIBLE ET
AU PLUS TARD LE 18 DECEMBRE 2009 DANS LES URNES A L'ENTREE DE L'INTENDANCE.

Pour les **élèves demi-pensionnaires**, la fiche d'inscription devra être accompagnée **d'un chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Montaigne indiquant au dos le nom, le prénom, la classe et le numéro de la carte magnétique de l'élève. Le chèque devra être agrafé à cette fiche.**



AUCUN ACCES N'EST POSSIBLE A LA DEMI-PENSION SANS CARTE MAGNETIQUE, QUELLE QUE SOIT LA FORMULE CHOISIE.

L'Agent Comptable,

Le Proviseur,

S. LHUILLIER

C. COLLET